



Assurance résilié suite à problème adresse

Par **arnaud75**, le **11/03/2009** à **15:27**

Bonjour,
Voici mon problème:
Je dispose d'un véhicule que je n'utilise pas, mais assuré.
Le 07/07/2008 j'ai contacté mon assureur par téléphone pour l'informer que je n'avais pas reçu ma nouvelle carte verte. Il m'a demandé mon adresse. Je lui ai communiqué ma nouvelle adresse. (date d'appel confirmé par mon assureur).
Au mois de novembre mon frère (résidant à mon ancienne adresse) me remet ma carte verte qui a donc toujours été envoyée à mon ancienne adresse.
Quelque mois plus tard mon frère me remet du courrier dans lequel, oh surprise, on m'indique (sté contentieux) que je dois 440€ (reliquat de la prime) à l'assureur (suite défaut d'un prélèvement).
Je téléphone à mon assureur qui me dit que mon assurance est résiliée. Ils ont tous la mauvaise adresse.
PS: je n'ai retiré aucun des recommandés reçus!
L'un des problèmes bien sûr est que mon frère porte le même nom que moi et donc que les courriers n'étaient pas retournés à l'assureur (n'habite plus à cette adresse).

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **15:32**

Bonjour,
En cas de non-paiement d'une prime ou rejet d'un prélèvement automatique, l'assureur envoie une mise en demeure, au dernier domicile connu (en général sur votre contrat), 30 jours après le contrat est suspendu et résilié 10 jours après cette période. L'assureur pouvant poursuivre le règlement des cotisations restant à courir jusqu'à la date anniversaire.
Le gros problème, qui revient souvent, est le fait qu'il n'y a qu'un entretien téléphonique qui ne peut avoir la valeur juridique d'une LR avec AR.
Vous dites vous-même que la carte verte a été envoyée à votre ancienne adresse.
De plus, un changement d'adresse peut parfois avoir une incidence tarifaire: par exemple l'assurance est moins onéreuse en Lozère qu'à PARIS et l'assureur ne se gênerait pas de vous appliquer une règle proportionnelle en cas de sinistre.